

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2024
Séance du 10 avril 2024

N°28

**Objet : Opération « Cols
réservés aux vélos »**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le dix du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trois du mois d'avril 2024, s'est réuni à la salle des fêtes de Peyruis, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Denis BAILLE

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°12), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetia

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
BASSET Françoise a donné pouvoir à BOYER Christian
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à CHALVET Gilles
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à PIERI Bernard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PAIRE Marie Claude, a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
PARIS Mireille a donné pouvoir à PEREIRA Georges
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à BLANC Michel
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, FIGUIERE Marie José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, LAQUET Laura, PAUL Gilles, PELESTOR, Michel REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Madame ESCLAPEZ Nathalie, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans le cadre de son « Schéma des activités Outdoor 2023-2026 », approuvé par délibération n°19 du 8 février 2023, Provence Alpes Agglomération prévoit des animations autour des principales filières de pleine nature.

Il est proposé de renouveler la participation au programme « cols réservés aux vélos », auquel la communauté d'agglomération avait déjà participé en 2021, 2022 et 2023.

Cette animation se déclinerait autour de deux temps forts :

Le samedi 8 juin, lors de la « Fête du vélo » organisée par Provence Alpes Agglomération à Seyne : fermeture du col du Fanget au départ de Seyne (lieu-dit Sainte-Rose) de 9h à 12h. Cette opération permettrait de proposer une animation vélo de route pour la fête du vélo avec un col réservé aux cyclistes à cette occasion.

Les 4 mercredis matin du mois de juillet, fermeture d'un col pour les cyclistes de 9h à 12h. Cette animation permettrait de faire découvrir aux cyclistes 4 cols différents du territoire.

Afin de pénaliser le moins possible les habitants du territoire, il est proposé de retenir des cols sans habitation (fermeture à partir de la dernière habitation).

Le programme serait le suivant :

- Le mercredi 3 juillet : col de Puimichel (811 m) côté Puimichel
- Le mercredi 10 juillet : col de Fontbelle (1 304 m) côté Castellard-Mélan
- Le mercredi 17 juillet : col du Corobin (1 211 m) côté Digne-les-Bains
- Le mercredi 24 juillet : col du Fanget (1 459 m) côté Seyne

Les fermetures de route seront matérialisées, lors de l'évènement, par des barrières et la présence d'agents de l'Agglomération aux cols et aux extrémités. De la signalétique sera également positionnée 15 jours avant la manifestation pour informer de la fermeture de la route. Un arrêté départemental sera pris par le Conseil départemental pour interdire la circulation des véhicules motorisés, de 9h00 à 12h00, sur les routes concernées. Une arche d'arrivée PAA et un petit ravitaillement à base de produits locaux seront organisés en haut de chaque col.

Il est proposé :

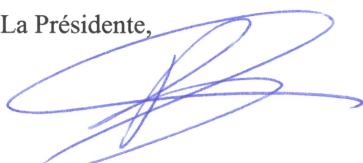
- D'approuver l'opération « cols réservés aux vélos » telle qu'exposée ci-dessus

- D'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents pour l'organisation de ces évènements.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Denis BAILLE

PUBLIE LE : 22 AVR. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20240410-28_10042024